

Foire aux questions (FAQ)

Opération Visite Villa

Table des matières

Pourquoi SIG-éco21 met en place cette offre ?	1
Quel est son but ?.....	1
Combien cela va me coûter ?	2
Comment savoir si ma commune subventionne les visites ?.....	2
Concrètement comment ça se passe ?	2
Comment m'assurer que c'est bien un-e conseiller-ère SIG-éco21 qui me contacte ?	2
Quelles sont les attentes de SIG-éco21 ?	3
Que ferez-vous de mes coordonnées personnelles et données de consommation ?	3

Pourquoi SIG-éco21 met en place cette offre ?

La prestation visite villa existe depuis 2018. Grâce à elle, SIG-éco21 permet d'accompagner les habitants de villa (locataires ou propriétaires de leur logement) dans la compréhension et la maîtrise de leur consommation d'énergie, d'eau et leur production de déchets.

SIG est une entreprise novatrice en termes d'efficacité énergétique.

Cette offre a pour but de diminuer la consommation annuelle d'électricité du Canton ainsi que les émissions de CO₂. Depuis fin 2020, la composante déchets a été intégrée aux visites pour accompagner les ménages à mieux et moins produire de déchets. La prestation Visite villa vient en complément des offres à destination des PME, PMI, Communes et des visites réalisées dans les appartements (Opération Nouvelles lumières / Opération Ecologement).

Quel est son but ?

Elle consiste à mettre à disposition des habitants de maison un ensemble d'« outils » permettant la réduction d'électricité, de CO₂ et de déchets.

Elle se compose de plusieurs parties :

1. Du matériel est installé :

- 2 ampoules LED E27
- 2 ampoules LED E14
- Brises jet pour les robinets
- Brises jet pour les douches
- Thermomètre d'ambiance
- Thermomètre réfrigérateur
- Interrupteur déporté (coupe veille)
- Bons de réduction sur les appareils électroménagers (Réfrigérateur, congélateur, sèche-linge, lave-vaisselle, lampadaire)

2. Des conseils sont dispensés afin de mieux utiliser son bâtiment. Une analyse est réalisée sur les potentiels amélioration des installations du ménage (pompe à chaleur, installation photovoltaïque, amélioration de l'enveloppe, etc.)
3. Un rapport de fin de visite est remis au ménage contenant l'ensemble des informations saisies durant la visite, ainsi que des pistes à explorer.

Combien cela va me coûter ?

Cette opération est subventionnée par SIG et par l'Office Cantonale de l'Energie (OCEN). La commune étant partenaire de l'opération, vous ne devez rien déboursier, **la visite est entièrement gratuite pour vous**. En aucun cas vous ne devez payer cette visite à la personne en charge de votre visite.

Comment savoir si la commune subventionne les visites ?

Vous pouvez être informé par différents canaux :

- Vous avez reçu un courrier co-signé par votre commune et SIG-éco21, vous invitant à vous inscrire auprès de la commune.
- La commune a également fait la promotion de cette opération via le site internet et le journal communal et vous invitant à vous inscrire auprès d'elle.

Pour être éligible à une visite il faut respecter deux critères : être habitant de la commune qui subventionne la visite et habiter une maison/villa depuis au moins un an.

Concrètement comment ça se passe ?

Une fois inscrit auprès de la commune, un-e conseiller-ère SIG-éco21 prendra contact avec vous dans les meilleurs délais pour convenir d'un rendez-vous. Vous aurez également l'opportunité de discuter de votre production de déchets. Pour toutes ces thématiques, des conseils et éco-gestes vous seront transmis.

Comment m'assurer que c'est bien un-e conseiller-ère SIG-éco21 qui me contacte ?

La personne qui vous rendra visite aura un badge ainsi qu'un polo au nom de SIG-éco21. Si vous craignez un acte de filouterie n'hésitez pas à contacter notre service client au 0844 800 808. En aucun cas le/la conseiller-ère n'a pour mission de vous vendre un produit ou quoi que ce soit d'autre. Il doit vous aiguiller dans différentes solutions, leur montrer leur intérêt, mais il n'est pas là pour vous faire des offres commerciales. En aucun cas vous ne devez remettre de l'argent à ce-tte conseiller-ère.

Ci-dessous vous trouverez la liste des conseillers et conseillères énergie qui réalisent des visites actuellement :

NOM	PRENOM	STRUCTURE
Arifi	Durim	Waste and Watt
Baraybar	Pilar	Ecopilier
Batou	Sebastien	Terragir
Chanson	Alain	Ecocitoyen
Cuénoud	Philippe	Ecocitoyen
Fierz	Stefan	Stefan Fierz

Gerber	Judith	Waste and Watt
Gru	Roberto	Réagir SA
Haefeli	Christine	Atba
Hauri	Christian	Ingénieurs Civils et Environnement SA
Lehmann	Tahina	Alternà
Lemetais	Quentin	Plantons utile
Milliez	Théo	Alternà
Porret	Nathalie	Archiwatt
Rezzonico	Armand	Waste and Watt
Veriter	Mathieu	Alternà

Quelles sont les attentes de SIG-éco21 ?

Il y a deux contreparties que nous attendons de la part du ménage :

- Nous vous demandons de vous engager à ne pas désinstaller le matériel qui vous est proposé. Cela vous aidera à faire des économies d'énergie.
- Nous vous demandons de réserver un accueil favorable à nos conseiller-ères et d'être présent tout au long de la visite.

Quelques semaines après la visite, vous serez invité à remplir un questionnaire de satisfaction. En y répondant, vous permettez d'améliorer la qualité de la prestation Visite villa.

Que ferez-vous de mes coordonnées personnelles et données de consommation ?

Ces données sont précieuses pour nous car elles nous aident à améliorer nos services et à mieux accompagner nos clients dans leurs démarches d'économies d'énergies. Elles nous servent uniquement à cela et à aucun moment nous ne les utiliserons à vos dépens.

Est-ce que je vais réellement réaliser des économies avec cette opération ?

Oui, pour un même niveau d'utilisation des appareils/installations concernés par la visite qu'auparavant, la consommation d'électricité va diminuer ainsi que vos émissions de CO₂ :

Si tout est correctement installé et l'électroménager remplacé :

- o Économie d'électricité/an/ménage = 630 kWh soit une baisse moyenne supérieure à 20% (consommation de référence = 2'800 kWh/ménage)
- o Économie de CO₂ /an/ménage = 1,2 T soit une baisse supérieure à 10% (consommation de référence = 10 T/ménage)

A l'échelle du Canton cela peut représenter :

- o Économie d'électricité /an/ = 126 GWh (en 2014 les ménages consommaient 784 GWh)
- o Économie de CO₂ /an/ménage = 240'000 T soit une baisse supérieure à 10%

Si vous suivez également les conseils transmis sur la partie des déchets, vous allez améliorer leur tri et les réduire.